



### HEBERGEMENT D'URGENCE DES VICTIMES DE VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE OU INTRAFAMILIALES

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Vichy est sensibilisé depuis plusieurs années à la problématique des violences intrafamiliales, et notamment celles faites aux femmes.

Dans le cadre du Conseil intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, présidé par le Sous-Préfet, un dispositif dédié a ainsi été mis en place pour répondre efficacement aux situations de **mise à l'abri d'urgence des victimes de violences** au sein du couple : mise en sécurité, accompagnement spécialisé, lieux dédiés et sécurisés, par du personnel formé (*connaissance de la problématique, travail ciblé sur le vécu des violences et les inégalités, connaissances en matière juridique, expertise dans l'évaluation de l'urgence, du danger...*) et confidentialité.

**Ces actions sont menées en lien étroit avec l'Etat et les partenaires institutionnels et associatifs :** Conseil général de l'Allier, Commissariat de Police, Gendarmerie, Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP), Déléguée départementale au Droit des Femmes, associations Justice et citoyenneté, Habitat et humanisme et ANEF.

Le CCAS de la Ville de Vichy, gestionnaire des logements sociaux, a réservé l'accès de **2 logements** (*meublés de type 1 et 1 Bis*) aux personnes victimes, accompagnées ou non d'enfants, dans le cadre d'un hébergement d'urgence et temporaire.

Ce dispositif vient compléter, sur le territoire de l'agglomération de Vichy, les moyens mis en place.

#### Modalités d'accès

L'accès au dispositif et l'entrée dans le logement d'urgence se font :

- via le CCAS de Vichy, 21 rue d'Alsace pendant ses heures d'ouverture au public
- en dehors des horaires d'ouverture du CCAS : via le Commissariat de Police de Vichy, 35 Avenue Victoria, qui en informe le service social du CCAS.

➡ **L'objectif de cet hébergement étant la mise en sécurité des victimes, merci de ne pas indiquer le nom et l'adresse de la résidence !**

#### Contact presse

Ville de Vichy  
Direction de la  
Communication  
04 70 30 55 12  
04 70 30 17 02  
[www.ville-vichy.fr](http://www.ville-vichy.fr)

## Infos pratiques

### Les bénéficiaires

Peuvent bénéficier de cet hébergement d'urgence toutes les personnes, résidant dans l'agglomération de Vichy Val d'Allier, victimes de violences au sein du couple, avec ou sans enfant, en situation d'accès à un hébergement d'urgence.

### Durée de l'hébergement

Les victimes peuvent séjourner jusqu'à 7 jours (*période renouvelable une fois*).

Elles peuvent ensuite être orientées vers un logement traditionnel ou un autre hébergement collectif (CHRS...).

### Coût du séjour

Les 2 premiers jours sont pris en charge par le CCAS, la (les) personne(s) hébergée(s) s'acquittera(ont) ensuite d'une participation financière de 20 € par jour d'occupation

### Accompagnement social

Le CCAS de la Ville de Vichy met en place un accompagnement social de la personne hébergée et met en œuvre si besoin les moyens existants et adaptés (*CHRS, Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation SIAO, bailleurs sociaux, Conseil Général, CAF, ...*) nécessaires à son relogement.

### Suivi du dispositif

Un bilan régulier effectué par le CCAS de l'occupation des appartements et du suivi des personnes hébergées sera dressé auprès des partenaires du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de l'agglomération de Vichy, lors des réunions du groupe de travail consacré au programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes.

Celui-ci regroupe :

- État (Sous-préfecture de Vichy, services de Police et de Gendarmerie, Parquet, DDCSPP, Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité)
- Conseil Général de l'Allier (Observatoire Départemental des violences faites aux femmes, UTAS)
- Collectivités (Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier, CCAS des Villes de Vichy, Cusset et Bellerive sur Allier)
- Associations (Justice et Citoyenneté 03, CIDFF 03, ANEF, ADSEA 03, Habitat et humanisme)
- SIAO de l'Allier

**Plus d'infos auprès du Centre Communal d'Action Sociale -  
21 rue d'Alsace à Vichy - tél. 04 70 97 18 50**

**21 novembre 2014**